

pretinent la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Heureusement, s'ils peuvent en délibérer, ils ne sont pas actuellement en état de le faire. En cela comme en bien d'autres choses, reposons-nous sur leur impuissance."

Nous sommes de l'avis des deux journaux sur le projet de M. Boysset, mais nous ne partageons malheureusement pas leur espoir de le voir échouer parce qu'il est odieux. Nous savons, par expérience, que de telles raisons ne suffisent pas et que la haine pousse les ennemis de la religion à fouler facilement aux pieds les lois du bon sens, quand il s'agit de persécuter l'Eglise.

UNE AMBASSADE FRANÇAISE EN ORIENT.

Monsieur Albert Vandal, vient de publier une intéressante monographie, qui a pour titre : *Une ambassade française en Orient.*

Dans l'*Introduction*, le jeune historien montre l'influence de la France en Orient, comme le résultat de cette politique traditionnelle qui, depuis François Ier, inspira la diplomatie des rois de France, et il prouve à quel point cette politique contribua à la grandeur de la France et à sa sécurité.

Vis-à-vis des musulmans, la France se pose tout d'abord en représentant des intérêts de la foi : elle revendique la protection des Lieux-Saints, et se la fait attribuer en 1604, dans les Capitulations.

Plus tard, sous Louis XIV, les missions du rite latin sont assimilées aux "sujets de la France," et les Jésuites obtiennent un firman qui les reconnaît comme "chapelains du roi dans les pays du Levant."

Un mémoire conservé aux archives des Affaires Etrangères nous donne, en 1730, le dénombrement de la vaillante armée des missionnaires. Elle comprenait deux corps principaux, les Franciscains et les Jésuites.

Le premier de ces ordres avait divisé l'Orient en trois parties, qui correspondaient aux circonscriptions ou *provinces*, établies en France. La province de Paris s'était réservé Constantinople, Smyrne, la Grèce et les îles ; celle de Tours fournissait au recrutement des missions d'Alep, de Chypre, d'Egypte, de Mésopotamie et de Perse ; celle de Bretagne peuplait les couvents de Syrie et de Palestine.

Quant aux Jésuites, ils avaient deux établissements principaux, l'un à Constantinople, l'autre à Antoura, en Syrie.

Chaque conversion opérée par les prêtres latins venait accroître le nombre des clients de la France. Il fallait, pour être respecté des Turcs, se dire "chrétien à la manière des Français."

Les avantages que la France retirait de ce patronage sont évidents. Partout les moines étaient, pour ses diplomates, d'uti-